

NOUVELLES DU PROJET « GRANDIR EN MILIEU RURAL » 0 à 25ans

Contexte :

La MSA a organisé un appel à projets en Bretagne visant à faciliter la mobilité et l'usage des outils informatiques en 2024. DS – B a répondu au titre de la « mobilité » en proposant de déployer une communication dans l'intention de mobiliser des moyens pour faciliter l'accès au service des jeunes du territoire à notre service.

La proposition de l'association a été retenue. Avec sa notification, la MSA a versé une dotation de 9 230 € sur le compte de l'asso.

Cette somme a été portée dans un compte spécifique de manière à pouvoir rembourser si l'opération prévue n'aboutissait pas.

Temporalité :

Les actions étaient supposées se dérouler courant 2024. L'association a été particulièrement mobilisée en 2024 et 1^{er} semestre 2025 sur des problèmes de financements du service, notamment en raison de recettes insuffisantes de la collectivité communautaire qui ne nous attribue que 50% des besoins affichés au budget prévisionnel 2025. Soit 9 000€ au lieu de 18 694. Elle nous a encouragés à solliciter des fonds européens FEDER LEADER. Au final, les instructeurs de la Région ont précisé au Pays de Brocéliande que notre dossier n'était pas recevable au titre que l'action que nous portons a déjà fait l'objet d'un financement sur trois ans lors de sa création (2015, 2016 et 2017).

Nous avons fait part de nos craintes aux élus car nous avons connaissance de cette règle mais, face à l'insistance des élus communautaires, nous nous sommes engagés dans cette voie ; nous obligeant à surseoir à la démarche « Grandir en Brocéliande ».

La priorité des administrateurs s'est évidemment portée sur la recherche d'un équilibre financier du fonctionnement du service, comme évoqué dans le point précédent.

Nous avons informé la MSA en sollicitant un report jusqu'à fin 2025. Il nous a été accordé jusqu'à fin septembre 2025. A l'échéance, la MSA nous a demandé de leur présenter une évaluation de l'action.

La réponse a consisté à leur transmettre une information écrite détaillée des soucis rencontrés pour assurer la pérennité du service avec des demandes qui augmentent et un budget insuffisant.

La MSA nous a répondu en reportant l'échéance au 31 décembre 2026. La dotation est conservée en réserve à l'association.

Quel est notre positionnement ?

Soit nous abandonnons et nous remboursons la MSA

Soit nous nous engageons dans une étude de faisabilité. Dans ce cas, nous proposons une démarche en 2 phases.

- Phase 1 : vérifions la faisabilité – « Approche préalable »
- Phase 2 : si les conclusions de la phase 1 sont positives, nous engageons la démarche de mise en œuvre.

Proposition de démarche étude préalable :

Comment fait-on en Phase 1 : Nous proposons de se faire accompagner par JEUDEVI. Il s'agit d'un cabinet d'Ingénierie sociale installé à Paimpont. Il nous aidera à y voir plus clair sur la méthode et surtout sur le temps d'investissement des bénévoles et si ce projet devait aboutir et être mis en œuvre quelle serait notre implication, mobiliser des bénévoles intéressés par ce service aux jeunes, en temps et autres fonctions.

Il ne faut peut pas se faire peur avec le nombre de demandes...

Mais c'est mieux de faire le tour de la question de manière objective

Au vu des conclusions de l'étude préalable, le CA serait re-consulté pour prendre une décision circonstanciée que nous transmettrions à la MSA.

- Soit les conclusions de l'étude préalable sont négatives. (travail trop lourd avec un résultat trop incertain. Alors nous prenons la décision d'arrêter. Nous remboursons la MSA – le coût de l'étude préalable 420 € TTC prélevés sur la dotation MSA.
- Soit les conclusions de l'étude préalable sont positives, nous décidons alors de rentrer dans la Phase 2. Nous organisons l'étude approfondie pour la mise en place d'une solution de transport pour les 0/25 ans. Si les conclusions sont positives

Les frais d'accompagnement de JEUDEVI

- Phase 1 : 420 € TTC
- Phase 2 : 3000€ TTC.

La question d'aujourd'hui est : engage-t-on l'étude Préalable avec l'assistance de JEUDEVI.